

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**OPERATION D'AMENAGEMENT COMMUNAL CENTRE-VILLE A LIMAY :
ACCORD DE LA COMMUNAUTE URBAINE SUR LES MODALITES DE
VERSEMENT DE SA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX SUR
LES EQUIPEMENTS PUBLICS REMIS A LA COMMUNAUTE URBAINE**

Date d'affichage de la convocation

20/06/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 109

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Remy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 21

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
COGNET Raphaël a donné pouvoir à PIERRET Dominique
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique

MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

Absent(s) non représenté(s) : 11

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, FONTAINE Franck, LITTIERE Mickaël, NEDJAR Djamel

125 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSE Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

4 NE PREND PAS PART :

BISCHEROUR Albert, SAINZ Luis, SIMEONI Christophe, ZUCCARELLI Fabrice

EXPOSÉ

La commune de Limay est maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement pour la redynamisation et la requalification du centre-ville. Pour réaliser cette opération, la commune a conclu, le 23 décembre 2015, un traité de concession avec la Société d'Economie Mixte Yvelines Aménagement, devenue depuis Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) Citallios.

La commune étant compétente en matière de voirie en 2015, le traité de concession prévoyait notamment la construction de 250 logements répartis autour de 3 ilots, le programme des équipements publics comportant notamment la requalification des voiries attenantes aux ilots et la participation financière de la commune aux équipements publics, notamment pour l'espace public (voirie, réseaux) la somme de 2 755 000 €HT à laquelle s'ajoute la TVA.

Depuis la création de la Communauté urbaine en 2016, cette dernière a été substituée aux engagements de la commune pour les équipements réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement et relevant de la compétence voirie et réseaux. Par conséquent, la Communauté urbaine contribue à hauteur d'une participation financière pour la requalification des espaces publics relevant de sa compétence.

Ainsi, l'article 3 du traité de concession prévoit que « l'accord des collectivités ou groupements de collectivités ainsi que celui des concessionnaires de service public, destinataires des équipements publics visés au programme des équipements publics sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et sur leur participation au financement doit être recueilli ».

L'avenant n°4 au traité de concession a été contractualisé, à l'appui de la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2024, conformément à la disposition précitée, afin d'intégrer la participation financière réévaluée à 3 360 000 €TTC et le plan des espaces publics qui seront remis à la Communauté urbaine.

La délibération précitée et l'avenant n°4 qui en découle n'ont pas précisé les modalités de versement de la participation financière de la Communauté urbaine. Cette participation était initialement prévue à l'article 17.4.2 du traité de concession mais il est nécessaire de les adapter aux enjeux et aux objectifs de la Communauté urbaine qui sont de :

- garantir l'utilisation de la participation financière de la Communauté urbaine pour les seules dépenses affectées aux opérations d'espaces publics destinés à lui être remis ;
- sécuriser le versement de la participation financière de la Communauté urbaine en le bornant avec des justificatifs, des états certifiés des sommes payées à produire par l'aménageur.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les modalités de versement de la participation financière de la Communauté urbaine pour les travaux sur les équipements publics qui lui seront remis, telles que précisées dans l'avenant n°5 au traité de concession à intervenir entre la commune et l'aménageur,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-41-3 et L. 5215-20,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L. 300-4,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-06-27_36 du 27 juin 2024 portant accord de la Communauté urbaine sur le périmètre et la participation financière aux équipements publics qui lui seront remis,

VU le traité de concession du 23 décembre 2015 et ses avenants conclus entre la commune de Limay et l'aménageur SAEM Citallios,

VU l'avenant n°5 au traité de concession, à intervenir entre la commune de Limay et l'aménageur SAEM Citallios, tel qu'annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Aménagement du territoire le 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modalités de versement de la participation financière de la Communauté urbaine pour les travaux sur les équipements publics qui lui seront remis, telles que précisées dans l'avenant n°5 au traité de concession à intervenir entre la commune et l'aménageur.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	02 JUL. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	02 JUL. 2025
Exécutoire le :	02 JUL. 2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU

